

## **Encourager les salarié-es des TPE/TPA à s'organiser et à défendre leurs droits... en vidéo**

Du 28 novembre au 12 décembre, les 5 millions de salarié-es des très petites entreprises (TPE), des très petites associations (TPA) et des particuliers employeurs auront la possibilité de voter pour choisir leurs représentant-es au sein des Commissions régionales paritaires interprofessionnelles. Ce scrutin sera également pris en compte dans les calculs qui serviront à désigner les futur-es conseiller-ères prud'hommaux.

Ces 5 millions de salarié-es, ce sont des aides à domicile, des livreurs, des employé-es de la restauration, du commerce ou du bâtiment, des journalistes ou des chauffagistes, des gardien-nes d'immeuble comme des professionnel-les de la formation ou de la santé, des apprenti-es, des salarié-es en CDD ou en CDI...

Les métiers sont divers, les situations vécues au quotidien le sont souvent aussi... mais les problèmes rencontrés sont les mêmes. L'ambiance et les rapports humains sont souvent différents des grandes entreprises. Il peut paraître plus compliqué de faire valoir ses droits dans un contexte où la proximité avec l'employeur est plus grande, les enjeux affectifs plus importants et la hiérarchie pas toujours assumée.

C'est cette diversité des situations, mais aussi leurs points communs, que l'Union syndicale Solidaires a choisi de montrer dans son premier [clip de campagne](#): des salarié-es confronté-es à la méconnaissance de leurs droits ou à des employeurs qui leur refusent ces droits... se font conseiller et aider par un syndicat dans leurs démarches.

Dans les TPE, les TPA et chez les particuliers employeurs aussi, les salarié-es ont des droits à défendre et que le syndicat est leur outil.

*Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2016*

**144 Bd de la Villette  
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org  
www.solidaires.org**

